

6.1 salaires

Salaires des 25 derniers mois, y compris le salaire du mois au cours duquel intervient la fin du contrat de travail (37 derniers mois pour les salariés âgés de 55 ans et plus au moment de la fin du contrat de travail)

Période de paie du 1	Date de paiement au 2	Temps de travail payé (précisez en heures ou en jours) 3	Nb de jours ou d'heures n'ayant pas été intégralement payés 4	Salaire brut servant aux calculs des droits de l'assurance chômage 5
01/04/2025	30/04/2025	30/04/2025 169 heure(s)	0 heure(s)	2650,99
01/05/2025	31/05/2025	31/05/2025 169 heure(s)	0 heure(s)	2647,59
01/06/2025	15/06/2025	15/06/2025 78 heure(s)	0 heure(s)	4170,01

6.2 primes et indemnités

ATTENTION les indemnités liées à la rupture du contrat de travail doivent figurer dans la rubrique 6.3

N'indiquez que les primes versées au cours des 25 ou 37 derniers mois

Intitulé de la prime (13 ^e mois, rachat de compte épargne temps, prime de vacances, prime exceptionnelle liée à l'activité...)	Date de paiement	Montant servant aux calculs des droits de l'assurance chômage
Prime liée à l'activité avec période de rattachement spécifique	29/02/2024	64,06